

**DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-CORSE**

**ARRONDISSEMENT DE  
CORTE**

**CANTON DE  
FIUMORBU-CASTELLU**

Date de Convocation 05/12/2022

**Nombre de conseillers**

En exercice ..... 10  
Présents..... 06  
Ayant donné pouvoir... 04  
Votants..... 10  
Absents.....

**Objet :**

**Gestion salle polyvalente et  
locaux annexes : revalorisation  
du forfait de leur mise à  
disposition**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**COMMUNE DE POGGIO DI NAZZA**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 10 décembre 2022**

L'an deux mil-vingt-deux le dix du mois de décembre à seize heures, trente minutes le Conseil Municipal de la commune de Poggio-di-Nazza étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GUIDICI Jean-Noël

**Présents : M GUIDICI Jean Noël , M CHIARI Jacques, , M DOMINICI Richard, M MANFREDI Napoléon , M SANTONI Guillaume, M SANTONI Michel**

**Représentés : M CHIARI Patrice par M CHIARI Jacques, FRANCESCHI Jean-Baptiste par M GUIDICI Jean-Noël, Mme MANENTI Eliane par M DOMINICI Richard ;Mme ROCHE Monique par M SANTONI Guillaume**

Absent :

Il a été procédé conformément à l'article L2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Guillaume SANTONI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Le Maire propose au conseil municipal de fixer le montant la participation financière pour l'utilisation de la salle polyvalente et autres installations stade et la salle communale de Chiesa (anciens Bains-Douches) .

En effet, vu les faibles ressources de la commune, il semble juste de prévoir une compensation pour les charges de fonctionnement (entretien des locaux , frais d' électricité et de chauffage , climatisation, entretien des matériels etc...) lorsque ces locaux sont utilisés par des particuliers ou des associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de mettre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 une redevance pour utilisation des locaux suivant tableau ci-dessous

Fait et délibéré les jour mois et an  
que dessus

Pour extrait conforme

Le Maire :

JN GUIDICI



LOCAUX	TYPE D'UTILISATEUR					
	Associations poggjolaises		Particulier résident/et ou contribuable sur la commune		Autre utilisateur (Particulier ou association hors commune)	
Salle polyvalente	Manifestation avec entrée gratuite	...150...€/Manifestation	Manifestation avec entrée gratuite	.....150€/Manifestation	Manifestation avec entrée gratuite	500€/Manifestation
	Manifestation avec entrée payante	150€/Manifestation	Manifestation avec entrée payante	150€/Manifestation	Manifestation avec entrée payante	500€/Manifestation
Installations stade	Manifestation avec entrée gratuite	...100.....€/Manifestation	Manifestation avec entrée gratuite	...100.....€/Manifestation	Manifestation avec entrée gratuite	...500€/Manifestation
	Manifestation avec entrée payante)	...100.....€/Manifestation	Manifestation avec entrée payante	...100.....€/Manifestation	Manifestation avec entrée payante	.....500...€/Manifestation
Salle Chiesa	Utilisation régulière 1j/semaine	.....0...€/an	...0.....€/manifestation		...0.€/manifestation	

-Dit que les associations à but caritatif pourront utiliser les locaux et installations ci-dessus gracieusement une fois par an

-habilite Monsieur le Maire à émettre les titres exécutoires de recette suivant le barème fixé ci-dessus et impute les recettes au compte 752 (revenus des immeubles)

-Dit que le Maire en rendra compte au conseil municipal par le biais des décisions

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le Maire

JN GUIDICI

